

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 32 Réaménagement du cimetière : 2e partie

Rapporteur : C. Guéguen

La première partie de l'aménagement du cimetière a été réalisée en 2021. Une subvention de 20%, soit 11 948,20 €, a été obtenue.

Rappel : Le projet d'aménagement du cimetière visait plusieurs objectifs :

- Faciliter la circulation des véhicules utilitaires (travaux, cérémonies...) sur certaines allées dédiées ;
- Renforcer et augmenter la visibilité de notre engagement dans le « zéro phyto » par l'engazonnement des contre-allées réservées aux piétons ;

→ Favoriser l'orientation des personnes au sein de cet espace par l'installation d'une borne interactive de recherche sur les emplacements.

Il s'agit cette fois de la suite de l'aménagement du cimetière, soit le revêtement des dernières allées et l'engazonnement des derniers emplacements (non subventionnable).

Les dépenses prévues sont :

Nature des travaux	HT	TTC
Pavés	3 464,80 €	4 157,76 €
Revêtement en enrobé des allées	54 095,80 €	64 914,96 €
TOTAL	57 560,60 €	69 072,72 €

Plan de financement prévisionnel :

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	57 560,60 €	100%	Département	11 512,12 €	20%
			Autofinancement	46 048,48 €	80%
TOTAL DES BESOINS	57 560,60 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	57 560,60 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 10 mars 2022 ;

APPROUVE les travaux envisagés pour la 2^e partie du réaménagement du cimetière, faisant l'objet de cette demande de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

